



**DOSSIER DE
CANDIDATURE
Collège Jean Monnet
SAISON**

2022-2023

LA SECTION D'EXCELLENCE SPORTIVE JUDO

Objectifs et principes :

L'objectif pour une telle section est de permettre à de jeunes judokas de renforcer leur apprentissage technique et sportif **au sein d'un groupe ayant les mêmes objectifs**. Par le biais de la SES, les jeunes judokas peuvent concilier leur réussite scolaire avec une pratique assidue de leur passion : le JUDO.

Double projet : réussite scolaire & sportive

Optimiser les chances de réussite scolaire en s'épanouissant au travers la pratique du judo. Cette structure permet aux judokas garçons et filles de bénéficier de conditions optimales pour s'entraîner en poursuivant leurs formations **tout en restant licenciés dans leur club**. Le maintien dans cette structure est remis en cause chaque année en fonction des résultats scolaires et du comportement général.

L'objectif sportif est de permettre aux jeunes judokas d'effectuer un apprentissage technique et sportif pour ensuite intégrer soit la filière d'accès au haut niveau (pôle espoir de Nantes) soit de participer à la vie associative de son club.

Organisation :

Les élèves inscrits à cette section suivent les cours "classiques" en collège (des classes de la 6^{ème} à la 3^{ème}), avec des horaires aménagés.

Les élèves ont ainsi la possibilité de s'entraîner au dojo régional à raison de deux (pour les 6^{ème}) ou trois (pour les 5^{ème} 4^{ème} 3^{ème}) entraînements par semaine du lundi au jeudi, le vendredi étant réservé pour l'entraînement en club.

Obligation de faire un entraînement minimum au club par semaine.

Les transports collège – dojo régional sont assurés par le comité départemental.

Etablissement :

Collège Jean Monnet

48 rue de la Chambre aux Deniers
49000 Angers
Tel : 02 41 73 20 99
coût annuel demi-pensionnaire ≈ 440 €

Possibilité d'hébergement à partir de la classe de 4ème :

Au Lycée Bergson (à 200 mètres du Dojo Régional)

Pour la rentrée 2021-2022, une convention tripartite a été signée entre le collège Jean Monnet, le Lycée Bergson et le comité départemental de judo, **nous disposerons de 5 places d'internat.**

Lycée Henri Bergson

85 rue de la Barre - CS 23602
49036 Angers Cedex 01
☎ : 02 41 36 12 55
coût annuel de l'internat ≈ 1500 euros
+ repas du mercredi midi = 3,55 euros

Responsables:

Vincent Blandineau – Cadre Technique Fédéral et Mr Chédin professeur d'EPS coordonnateur de la Section d'Excellence Sportive.

Les entraînements seront surtout basés sur un travail technique dans la continuité du travail effectué en club.

Suivi scolaire :

Il sera effectué par le responsable de la section qui sera en contact avec le principal, le principal adjoint et le coordonnateur d'EPS.

Les responsables de la section assistent aux conseils de classe.

Tournois:

Participation à divers tournois pris en charge à 100% par le comité de judo.

Entraînements :

Les entraînements auront lieu le lundi, mardi et jeudi (en fonction des emplois du temps) suivant le niveau de classe avec un travail technique de base dans la continuité du travail effectué en club.

Langues et options proposées par le collège:

Langue Vivante 1 : Anglais

Langue Vivante 2 : Espagnol / Allemand

Afin de ne pas surcharger les horaires, les élèves se contenteront de prendre une option à savoir la langue vivante n°2. Sur les niveaux 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} les horaires d'eps peuvent être aménagés.

Renseignements complémentaires :

Après de Vincent Blandineau, Cadre Technique Fédéral au 06-60-78-88-58 ou au secrétariat du comité départemental de judo de Maine et Loire: 02 41 48 72 78

Section Sportive du Collège Jean Monnet 2019-2020



SECTION D'EXCELLENCE SPORTIVE JUDO DU MAINE ET LOIRE

Fiche de candidature à renvoyer **avant le 20 avril au :**

Comité de judo de Maine et Loire ou par email : comite@judo49.fr

Stade Municipal du lac de Maine

49000 Angers

Nom :	Prénom :	
Adresse :		
CP :	Ville :	
Date de naissance :	Téléphone :	
Email :		
Taille :	Poids exact:	Club :
Nom du professeur :		

Classe actuelle :	Classe envisagée :	
Etablissement scolaire fréquenté :		
Langues envisagées : <input type="checkbox"/> LV1 : Anglais <input type="checkbox"/> LV2 : Espagnol / Allemand		
Etablissement scolaire envisagé : Collège Jean Monnet		
Régime scolaire envisagé : (cochez la case de votre choix)		
<input type="checkbox"/> Externe	<input type="checkbox"/> Demi-pensionnaire	<input type="checkbox"/> Interne

A faire remplir obligatoirement

Je soussigné, _____ agissant en tant que parent ou tuteur de l'élève _____ autorise mon enfant _____ à faire acte de candidature à la Section d'Excellence Sportive de judo de Maine et Loire

Signature : _____

Je soussigné, _____ agissant en qualité de Président / Professeur de _____ autorise mon sociétaire _____ l'association _____ à faire acte de candidature à la Section d'Excellence Sportive de Maine et Loire.

Signature : _____

Palmarès sportif

Noter vos trois meilleures performances des rencontres fédérales et Grands Prix des Jeunes de la Ligue des Pays de la Loire.

Année	Nom du championnat	Résultat



Demande pour le passage des tests d'entrée :

Je soussigné, Monsieur ou Madame

Demeurant à

Représentant légal de l'élève

Demande son inscription sur la liste des candidats se présentant à l'entraînement en commun avec les élèves de la SES et aux tests techniques d'entrée dans la Section d'Excellence Sportive de Judo implantée au Collège Jean Monnet qui auront lieu le **mercredi 18 mai de 13h30 à 15h00 au dojo régional à Angers.**

Et j'autorise les organisateurs à effectuer en cas d'accident les interventions médicales ou chirurgicales urgentes éventuellement nécessaires.

A _____, le

Signature du responsable légal.

AUTORISATION DU PROFESSEUR OU DU PRESIDENT :

Je soussigné

Autorise mon élève à participer aux tests techniques d'entrée dans la SES

Motif de non participation (justificatif à joindre) :

Signature :

- Fiche de candidature jointe dûment remplie.
- Certificat médical de non - contre indication au judo en compétition sera demandé en septembre et conditionnera l'inscription définitive.
- La demande d'affectation collège année 2021-2022 (voir dernière page) à retourner à l'adresse indiquée sur le document

FRAIS ANNUELS : - 60 euros pour les élèves **non** internes
- 30 euros pour les élèves internes

(Participation aux frais de dossiers, suivi scolaire, transports minibus, engagements aux tournois) chèque à joindre avec la fiche de candidature à l'ordre du Comité de Judo de Maine et Loire.

Une commission d'affectation au niveau de l'inspection académique se réunira en mai pour déterminer les candidats retenus pour la rentrée 2022 / 2023.

Une visite des établissements (collège Jean Monnet / internat lycée Bergson) pourra être effectuée courant juin 2022.

Test technique

Mercredi 18 mai 2022 à 13h30 au dojo régional à Angers



Test nage waza : - Uchi komi : statique et déplacement

- Nage Komi : statique et déplacement
- Randoris

Test ne waza : - uchi komi : retournement position quadrupédique.

- Randoris

Aux parents des élèves souhaitant s'inscrire
à la section d'excellence sportive judo

Angers, le vendredi 1er avril 2022

Direction

Dossier suivi par :
Lydia GUET
Assistante de Direction
Tél : 02 41 73 20 99
Mél : ce,0492081w@ac-nantes.fr

48 rue de la Chambre aux Deniers
BP73612
49036 ANGERS Cedex 01

Objet : Procédure d'affectation pour la section d'excellence sportive judo

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez inscrire votre enfant à la section d'excellence sportive judo du collège Jean Monnet. Votre demande devra être adressée à la direction académique des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) du Maine-et-Loire, service des élèves et de la scolarité, **à partir du 4 avril 2022 et avant le 7 juin 2022**, hormis pour les entrées en section en classe de **niveau 6^{ème}** pour lesquelles les demandes doivent impérativement être faites **avant le 27 avril 2022**

Pour les demandes pour entrer en 6^{ème}, vous devez remplir les volets 1 et 2 de la fiche de liaison affelnet (transmises par les directeurs des écoles) et indiquer le choix du collège Jean Monnet. Le cas échéant, vous devrez faire une demande de dérogation en motivant votre demande par l'entrée en section d'excellence sportive.

Pour les autres niveaux, la demande se fait via le service « Démarches simplifiées » à l'adresse suivante :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-changement-college-rentree2022>

L'affectation se fera au regard des capacités d'accueil restant et des critères ministériels d'assouplissement de la carte scolaire.

Après validation, les résultats seront communiqués aux familles à compter de fin mai début juin pour les 6^{èmes} et fin juin début juillet pour les autres niveaux par le principal en cas d'acceptation et par les services de la DSDEN en cas de refus. Les familles seront invitées par le collège à procéder à l'inscription.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées,

Le Principal
G. Ernoult